

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 4 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 4 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Tarifs électricité de la Salle polyvalente**
- ⇒ **Admissions en non-valeur**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 27 juin 2019

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie MATHIEU et Marie-Paule MASSON, MM. Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT et Jean-Maurice THAILLARD

Absent : /

Secrétaire : Yvan RIVAT

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 6 juin 2019

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

|                   |   |
|-------------------|---|
| N° DCM<br>26/2019 | <b><u>REEVALUATION DU TARIF D'ELECTRICITE DE LA SALLE POLYVALENTE</u></b> |
|-------------------|---|

Mme le Maire rappelle que le tarif réglementé d'électricité appliqué par ENEDIS a été augmenté de 5,9 % au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Le tarif appliqué actuellement date du 21 mai 2014 pour un montant T.T.C de 0,20 € le Kw

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de répercuter cette augmentation et l'arrondit à 0,22 € TTC le Kw.

*M. Julien POTHIER demande si la commune a déjà consulté d'autres prestataires d'électricité pour faire marcher la concurrence. Il lui est répondu que pour le moment, cela n'avait pas été fait.*

|                   |  |
|-------------------|--|
| N° DCM<br>27/2019 | <b><u>ADMISSIONS EN NON-VALEUR</u></b> |
|-------------------|--|

Mme le Maire fait part au conseil municipal que, face à l'impossibilité de recouvrer certaines créances, Madame l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques sollicite l'admission en non-valeur de titres émis.

**Budget Commune 2010** : Le montant global de cette créance s'élève à la somme de 40,49 euros. Le motif invoqué par le Trésorerie est le suivant :

| Exercice | Montant restant à recouvrer | Motif                   |
|----------|-----------------------------|-------------------------|
| 2010     | 40,49 €                     | Poursuites inefficaces. |

(Ce montant est le solde de repas de cantine dû par une famille d'un montant total de 175,50 € auquel il y a lieu d'ajouter 7,50 € de frais de poursuite. Un premier paiement de 94,50 € a été effectué en mai 2018 et deux paiements de 24,00 € + 24,01 € en novembre 2018).

**Budget Assainissement 2015 et 2017 :** Le montant global de ces créances est de 0,28 cents. Les motifs évoqués par la trésorerie sont les suivants :

| Exercice | Montant restant à recouvrer | Motif                  |
|----------|-----------------------------|------------------------|
| 2015     | 0,18 €                      | Créance minimale       |
| 2017     | 0,10 €                      | RAR inférieur au seuil |

Au total, ce sont 40,77 € qui ne seront pas recouverts par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts pour un montant de 40,77 € budget Commune 2019 au compte 6541

#### INFORMATIONS DIVERSES :

##### ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de compétence de l'assainissement vers la CAE au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Mme le Maire donne lecture de la proposition de répartition des excédents des budgets annexes assainissement vers la CAE. **La CAE nous invite à prendre connaissance** de la fiche de calcul et à faire connaître la position de la commune.

- Résultat budget assainissement au 31/12/2018 (fonctionnement et investissement) : 40 614 €
- Un reste à réaliser pour des travaux rue des Rappes pour un montant de 5 460 €

Le montant excédentaire est donc de 35 154 €

La part sollicitée par la CAE est de 23 037 € (17 577 € + 5 460 €)

La part communale est de 17 577 €

Les différentes répartitions devront faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire puis en conseil municipal.

Concernant les raccordements à l'assainissement non encore recouverts par la commune correspondant aux restes à réaliser, ce sujet sera évoqué en commission à la CAE prochainement.

*M. Anthony LANGEVIN informe que cela avait été budgétisé dans la proposition du budget commune 2019 pour un montant d'environ 20 000€. (Pour information compte 6788).*

##### FETE PATRONALE

M. Julien POTHIER expose le programme envisagé concernant pour la fête patronale du 7 septembre prochain qui se déroulera uniquement sur une journée.

Prestation LAPACHOL ORCHESTRA

Démonstration de danse Country

Repas des chasseurs

DJ

Forain (stand de tir et toboggan gonflable)

Feux d'artifice

Le total estimé est de 1 781,80 €

##### SCOT

Prochaine réunion du syndicat le 23 septembre 2019 à 19 H 00 à l'amphithéâtre de droit d'Épinal.

### **Mme Danièle LORANGE**

Mme le Maire souhaite revenir sur le départ de Mme LORANGE concernant son bénévolat à l'aide aux devoirs qu'elle a apporté aux enfants durant dix ans. Il est décidé de faire un pot de départ à Mme LORANGE début septembre, Mmes Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON se chargent de l'organisation de cet événement.

### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Dans le cadre de l'aménagement de bourg conduit avec le CAUE et le cabinet CHOLEY, il avait été prévu de réaliser des essais pour le passage du car place de l'église.

M. Julien POTHIER fait un compte rendu de l'essai qui a été réalisé le lundi 24 juin à 8h45.

Etaient présents : les représentants du transporteur Transdev (exploitant pour les lignes à destination d'Uxegney et Thaon), Lilian Sarazin, technicien transport au Conseil Régional du Grand Est - Maison de la Région située à Épinal ainsi que les Adjointes Claude LHUILLIER et Jean-Maurice THAILLARD et Mme Marie Paule MASSON, Conseillère Municipale.

Il ressort que le passage du car mordra sur le parking actuel.

M. Julien POTHIER se charge de prendre contact avec Mme CHOLEY, architecte de Rambervillers, qui travaille sur l'étude du futur aménagement du bourg, afin de lui faire part de ces dernières données.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Inscription des enfants de la maternelle jusqu'au lycée est ouvert depuis le 3 juillet Chaque parent doit aller inscrire leur ou leurs enfants avant le 23 août 2019 délai de rigueur.

### **TRAVAUX MAIRIE**

Mme le Maire et son Adjoint Claude LHUILLIER rencontreront le bureau d'étude THERMAIR mardi 9 juillet en vue du lancement de la consultation des travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment.

M. Claude LHUILLIER informe le Conseil Municipal que la subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (DETR) relative aux travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment mairie ne prend pas en compte l'appartement au-dessus de la mairie. La subvention devrait avoisiner à 30 780 € au lieu de 40 000 €.

### **SPECTACLE**

M. Julien POTHIER évoque la prise de contact avec Mme HANOT de la CAE pour inscrire la commune dans le but d'accueillir un spectacle de la compagnie « **des Joli(e)s Mômes** » programmé du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre en soirée. La date définitive sera retenue prochainement en fonction des dates des autres communes locales qui accueilleront ce spectacle.

Fin de la réunion à 21H00